

Le verre bien trié : c'est 4 fois moins cher qu'en ordures ménagères !

Une bouteille déposée dans un **conteneur à verre** coûte **4 centimes d'euro** pour être collectée et recyclée.

Mise dans les **ordures ménagères**, elle coûte **18 centimes d'euro.**

Et encore pire : mise dans le bac de tri, elle coûte même 10 fois plus cher sans parler des risques réels pour le personnel trieur.

Alors trions bien le verre !

Il fait fonctionner l'économie locale car il est collecté, affiné et réutilisé avec des entreprises du territoire et nous optimisons en plus le coût de gestion de nos déchets.



ALERTE sur les déchets contenant des piles et batteries au LITHIUM : comment s'en débarrasser sans danger



Depuis le mois de juillet, des piles et des batteries au lithium sont à l'origine de **plusieurs départs de feu** dans les installations du Grand Reims : usine d'incinération, centre de tri et bennes de déchetteries.



Ces piles et batteries sont utilisées dans beaucoup de nos appareils électriques tels les télécommandes, téléphones, détecteurs de fumées, systèmes d'alarmes et se présentent sous de multiples formes : piles boutons, piles cylindriques, batteries de téléphone,...

Elles ne **doivent jamais être endommagées, mélangées avec d'autres en déchets en déchetterie, ni jeter dans les ordures ménagères, car elles contiennent des matières dangereuses et sont très inflammables.**

Une seule consigne de tri :

Rapportez-les dans l'un des 30 000 points de collecte Corepile.

Pour trouver le point le plus proche : www.jerecyclemespiles.com .

Ne nombreux points de vente et les déchetteries du Grand Reims ont mis en place des **réipients de collecte spécifiques**.

En triant vos piles, vous préservez aussi l'environnement, les équipements du Grand Reims, mais surtout, **vous protégez la sécurité des personnes en charge de la collecte et du tri sur notre territoire.**

Collecte de vos petits stocks d'amiante liée : prenez rendez-vous !

Le Grand Reims vous permet d'évacuer **gratuitement** vos déchets amiantés à la déchetterie de Saint-Brice-Courcelles, dans la **limite de 5 objets par dépôt** et au maximum 2 fois par an, le samedi.

Au préalable, il est **impératif d'avoir pris rendez-vous**.
Les modalités de prise de rendez-vous sont disponibles sur www.grandreims.fr rubrique « Les déchetteries ».



Vous y retrouverez également tous les conseils de manipulation pour l'emballage des plaques ou objets amiantés. Pour toute demande d'information, vous pouvez également appeler le [03.26.02.90.90](tel:03.26.02.90.90).



Ce service est **réservé aux particuliers**. Le rendez-vous doit être honoré par le propriétaire des déchets amiantés.